

ENSEMBLE POUR AVON

Rassemblement de la gauche

pour le progrès

Mesdames, Messieurs,

notre groupe considère que **la ZAC de la gare est la dernière importante opportunité** au service de l'intérêt général et pour répondre aux exigences des avonnais.

Quelle est la première de ces exigences ?

Pour nos concitoyens : étudiants, jeunes couples, personnes âgées au revenu modeste, familles mono-parentales, personnes subissant les effets de la crise, ... c'est de pouvoir se loger avec un loyer accessible à leur revenu dans notre agglomération.

Savez-vous **que 70 % des familles franciliennes sont en droit d'avoir un logement social** en fonction des critères actuels et de leur revenu. Ce chiffre d'ailleurs a été confirmé en ma présence par des membres du gouvernement.

Savez-vous **que plus de 1000 demandes avonno-bellifontaines** de logements sociaux restent insatisfaites, que

ces familles ne peuvent supporter les loyers intolérables pratiqués par des propriétaires privés.

Le projet du maire d'Avon présenté au dernier Conseil Municipal **est en totale contradiction avec la loi du 12/07/2006** portant engagement national pour le logement.

L'Etat reconnaît aux opérations de logements sur des terrains lui appartenant ou à ses établissements publics, dont RFF, un **caractère d'intérêt national**. Il prétend faciliter la création des objectifs de logements définis par la loi de programmation pour la cohésion sociale. J'ai à votre disposition le texte de loi.

Sur notre demande en date d'octobre 2008, la Délégation Interministerielle pour le logement, nous assure que les terrains RFF, correspondent à l'application de cette loi et nous indiquent que le programme envisagé comportera bien **une part importante** de logements sociaux. Ces informations sont confirmées par la Préfecture de Seine et Marne.

Par ailleurs, les exigences financières de RFF que nous avons contactée, sont incompatibles avec cette volonté de l'Etat, de faciliter la réalisation de logements sociaux sur ce terrains publics.

RFF se comporte comme une entreprise privée ne cherchant qu'à se faire de l'argent au détriment de l'intérêt général. Sur ce point précis, nous avons contacté tous les groupes

parlementaires pour leur demander de dénoncer l'attitude de RFF et j'ai rencontré le député UMP rapporteur de la loi BOUTIN sur le logement. Au cours de notre entretien, il a convenu qu'il y avait une contradiction entre la volonté de l'Etat et RFF.

En conséquence, nous demandons que la loi soit appliquée.

La construction de nouveaux logements accessibles à tous sur la ZAC de la gare, **doit être une priorité afin de rattraper le retard accumulé** et de répondre aux attentes de nos concitoyens.

Nous estimons que le projet doit comporter **au moins 30% de logements sociaux** afin d'assurer une **réelle mixité sociale**, en dessous de ce pourcentage le projet sera pour nous irrecevable.

Nous avons interpellé le Secrétaire d'Etat chargé du Développement et de l'urbanisme sur l'ensemble de ces contradictions et avons été confirmés dans nos revendications.

La ZAC de la gare, doit avoir pour objectif l'amélioration de la qualité de vie de tous les avonnais en priorité et non devenir une vitrine sous cloche, réservée à une élite sociale fortunée.

Ce nouveau quartier, lieu de passage incontournable de l'ensemble de l'agglomération du Pays de Fontainebleau, doit donc devenir un pôle essentiel de services rendus au public.

Nous proposons notamment :

- Une mairie annexe
- Un bureau de poste
- Un commissariat annexe de la Police Nationale : parce que les problèmes liés à l'insécurité, se multiplient dans notre agglomération et que la police est l'un des pouvoirs régaliens de l'Etat.

Nous souhaitons également :

- Une salle réservée aux associations
- Une crèche publique

Devant le risque Seine-et-Marnais de manquer de généralistes, nous souhaitons l'implantation sur ce site, d'un Centre Intercommunal de Santé qui serait complémentaire avec les médecins et les para-médicaux de notre agglomération.

Bien sûr, nous souhaitons aussi :

- Des commerces de proximité liés essentiellement aux besoins de la vie courante.

Ce nouveau quartier, tel que nous l'avons défini ci-dessus, **doit s'inscrire dans un projet Avon ville durable. Ce nouveau**

quartier ne doit pas être plaqué comme une nouvelle pièce incohérente d'un puzzle déjà existant.

Notre groupe : « Ensemble pour Avon, rassemblement de la gauche pour le progrès », œuvre pour que notre ville soit capable :

1. De se maintenir dans le temps,
2. De garder son identité
3. De mettre en œuvre un sens collectif et un dynamisme à long terme
4. Et enfin, de renforcer la mixité sociale et relationnelle .

Pour terminer, nous considérons tous, **que la ZAC est une chance pour Avon.**

Une démarche de diagnostic et de projet est nécessaire. Alors que notre maire propose un projet sans concertation, flou, réservé à une certaine catégorie favorisée.

Ce diagnostic puis, ce projet doivent s'opérer sur 3 piliers à l'échelle de l'agglomération :

- 1. L'environnement**
- 2. L'économie**
- 3. Le social**

La concertation est essentielle **avec tous les acteurs locaux** c'est-à-dire les riverains, les commerçants, les entreprises et tous nos concitoyens qui rêvent d'habiter une ville où l'on peut y travailler, faire ses courses et avoir des loisirs, ...

Le débat est ouvert, nous vous invitons à y participer largement dans le sens de l'intérêt général.